



République Française

Département de la Charente

Arrondissement de Confolens

Commune de Montembœuf

## Arrêté municipal portant création d'un plan communal de sauvegarde

**A2023-45**

### Le maire de Montembœuf,

Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 et notamment son article 13 relatif au plan communal de sauvegarde ;

Vu le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde et pris en application de l'article 13 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212.1, L 2212.2 et L 2215.1 ;

Vu l'adoption du Plan Communal de Sauvegarde en Conseil Municipal le 7 décembre 2023 ;

Considérant que les habitants de la commune peuvent être victimes d'accidents ou de désagréments, qu'ils soient d'origine naturelle, technologique, accidentelle ou terroriste et qu'il convient, en vertu des devoirs de protection de la population, de pouvoir y faire face ;

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

### ARRETE :

**Article 1er** : Le plan communal de sauvegarde de la commune de Montembœuf est établi à compter du 8 décembre 2023.

**Article 2** : Le plan communal de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

**Article 3** : Le plan communal de sauvegarde est consultable en mairie de Montembœuf.

**Article 4** : M. le Maire, M. le Commandant de la gendarmerie de Terres-de-Haute-Charente sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montembœuf, le 8 décembre 2023

Le Maire,



TRAPATEAU Jean-Marie

REÇU EN PREFECTURE

le 11/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_AR-016-2116 02255-20231208-A2023\_45A-A

# Plan Communal de Sauvegarde

Arrêté A2023-45 du 08/12/2023



## SOMMAIRE

- 1) Anticiper une situation d'urgence – diapo 2
- 2) Qu'est-ce qu'un risque ? – diapo 3
- 3) Quelques risques – diapo 5
- 4) Kit de sécurité – diapo 7
- 5) Postures, bons réflexes, conseils à tenir en fonction de certains risques (pour le public) – diapo 9
- 6) Moyens d'alerte de la population – diapo 30
- 7) Numéros utiles – diapo 31



# Plan Communal de Sauvegarde

Arrêté A2023-45 du 08/12/2023



## ANTICIPER UNE SITUATION D'URGENCE

Anticiper une situation d'urgence, c'est avant tout **identifier les risques** qui nous entourent **donc prévoir des scénarios alternatifs**.

Après un inventaire de ces risques, il est nécessaire de les étudier et d'évaluer leur gravité potentielle avant de décider des actions préventives à mettre en place.

Anticiper c'est finalement prendre les précautions nécessaires pour pouvoir gérer au mieux une situation de crise.

Il est également nécessaire d'**informer les citoyens** sur les attitudes à adopter avant, pendant, et après une situation d'urgence.



## Plan Communal de Sauvegarde

Arrêté A2023-45 du 08/12/2023



# Qu'est-ce qu'un risque ?

Le risque est la possibilité qu'un événement d'origine naturelle, ou lié à une activité humaine, se produise, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, ou occasionner des dommages importants, et dépasser les capacités de réaction de la société.



3

## Plan Communal de Sauvegarde

Arrêté A2023-45 du 08/12/2023



### - Les risques naturels

(inondations, feux, mouvement de terrain,...)

### - Les risques technologiques

(industries, nucléaire, transport de matières dangereuses,...)

### - Les risques météorologiques

### - Les risques sanitaires (pandémies,...)

Un risque est dit « majeur » si sa fréquence est faible et sa gravité très lourde.



4

## Plan Communal de Sauvegarde

Arrêté A2023-45 du 08/12/2023



### Quelques risques

Incendie de maison

Feu de forêt

Canicule

Grand froid

Neige

Crise sanitaire épidémie

Vents violents/orages/grêle (type Saint Sornin)

Vents violents/tempête (type 1999)

Transport de matières dangereuses



5

## Plan Communal de Sauvegarde

Arrêté A2023-45 du 08/12/2023



### Quelques risques (suite)

Alerte nucléaire

Incident majeur proche de la commune

Intoxication

Invasion inédite

Pénurie de carburant

Pénurie d'eau

Panne électrique

Coupure réseau

Incident grave (attentat, ...)



6

**Plan Communal de Sauvegarde**  
 Arrêté A2023-45 du 08/12/2023



# Les bons réflexes dans toutes les situations

## Préparer un kit de sécurité :

- Radio à piles
- Lampe de poche (avec piles de rechange), bougies
- Réserve d'eau potable et de nourriture
- Papiers personnels
- Médicaments urgents
- Vêtements de rechange
- Couvertures (si possible de survie)
- Matériel de confinement (gros adhésif, serpillière, etc...)



**Plan Communal de Sauvegarde**  
 Arrêté A2023-45 du 08/12/2023



Plus complet

**Objets et articles de première nécessité pour faire face à une situation d'urgence. Rassemblez-les et placez-les dans un endroit facile d'accès.**

- RADIO** à piles
- LAMPE DE POCHE** avec piles de rechange
- BOUGIES**
- RECHARGE D'EAU POTABLE**
- NOURTURE** de première nécessité
- PREMIERS SOINS**
- PAPERS PERSONNELS**
- VÊTEMENTS DE RECHANGE**
- COUVERTURES** (si possible de survie)
- MATÉRIEL DE CONFINEMENT** (gros adhésif, serpillière, etc...)

**PENSEZ ÉGALEMENT À :**

- Une couverture de survie
- Des piles de rechange
- Des médicaments urgents
- Des vêtements de rechange
- Des produits d'hygiène personnelle
- Des produits ménagers

POUR EN SAVOIR PLUS : <http://www.montembœuf.fr>



## Plan Communal de Sauvegarde

Arrêté A2023-45 du 08/12/2023



# Les bons réflexes dans toutes les situations

### S'informer en écoutant les médias :

- TV, radio, sites internet, SMS, ...
- Respecter les consignes données par les autorités

### Ne téléphoner qu'en cas de danger vital :

- Libérer les lignes pour les secours

### Evacuer ou se confiner :

- Selon la nature du sinistre

### Ne pas encombrer les voies d'accès et de secours



## Plan Communal de Sauvegarde

Arrêté A2023-45 du 08/12/2023



# Vents violents - orage

Couvert par Météo France et relayé par la préfecture

### Alerte orange :

- Phénomènes dangereux prévus

### Alerte rouge :

- Une vigilance absolue s'impose
- Phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle



## Plan Communal de Sauvegarde

Arrêté A2023-45 du 08/12/2023



# Vents violents - orage

### Avant :

- Limiter les déplacements et si besoin, emprunter les grands axes de circulation
- Mettre à l'abri les objets susceptibles d'être emportés (matériaux, meubles de jardin, ...)
- S'abriter hors des zones boisées ou susceptibles d'être dangereuses
- Rentrer les animaux
- Fermer les volets

Elu référent tempête : Monsieur Didier SARDIN



## Plan Communal de Sauvegarde

Arrêté A2023-45 du 08/12/2023



# Vent violent - orage

### Pendant :

- Limiter la vitesse sur route et autoroute
- Débrancher les appareils électriques
- Rester vigilant par rapport à la possibilité de chute d'objets divers
- Ne pas intervenir sur les toitures
- Ne pas braver les intempéries
- Rester à la maison



## Plan Communal de Sauvegarde

Arrêté A2023-45 du 08/12/2023



# Vent violent - orage

### Après :

- Ne pas toucher aux câbles électriques
- Ne pas prendre de risques inconsidérés (réparation toiture, ...)



## Plan Communal de Sauvegarde

Arrêté A2023-45 du 08/12/2023



# Canicule

- Couvert par Météo France et relayé par la Préfecture
- Trois conditions réunies:
  - Très chaud ( $T^{\circ} > 35^{\circ}$ )
  - Température ne descendant pas la nuit
  - Durée de plusieurs jours



## Plan Communal de Sauvegarde

Arrêté A2023-45 du 08/12/2023



# Canicule

### Avant :

- Les personnes à risque (personnes âgées, à mobilité réduite, en situation de grande précarité ou isolées) peuvent se faire connaître auprès de la Mairie où est tenu un registre.
- Chacun doit être attentif à ses voisins, amis ou famille

Elue référente : Madame Nicole MANIERE



## Plan Communal de Sauvegarde

Arrêté A2023-45 du 08/12/2023



# Canicule

### Pendant :

- Boire beaucoup (mais pas d'alcool)
- Ne pas faire d'efforts physiques intenses (sport, bricolage, jardinage...)
- Ne pas rester en plein soleil
- Maintenir son habitation à l'abri de la chaleur
- Porter des vêtements légers, amples et clairs sans oublier un chapeau à l'extérieur
- Au moindre inconfort, ne pas hésiter à demander de l'aide (voisins, médecin, SAMU)
- Possibilité d'accueil dans la salle commune de la MARPA



## Plan Communal de Sauvegarde

Arrêté A2023-45 du 08/12/2023



### Grand froid

- Couvert par Météo France et relayé par la Préfecture
- Caractérisé par
  - Une persistance
  - Une intensité
  - Une étendue géographique



## Plan Communal de Sauvegarde

Arrêté A2023-45 du 08/12/2023



### Grand froid

#### Avant :

- Les personnes à risque (personnes âgées, à mobilité réduite, en situation de grande précarité ou isolées) peuvent se faire connaître auprès de la Mairie où est tenu un registre.
- Chacun doit être attentif à ses voisins, amis ou famille

Elue référente : Madame Nicole MANIERE



## Plan Communal de Sauvegarde

Arrêté A2023-45 du 08/12/2023



# Grand froid

### Pendant :

- Mettre des vêtements chauds, couvrir particulièrement la tête, le cou, les mains, les pieds
- Éviter de sortir les bébés même bien protégés
- Bien se nourrir et ne pas boire d'alcool
- Maintenir un certain niveau d'activité physique en évitant les efforts importants
- Chauffer son logement sans surchauffer (aérer pour prévenir les intoxications au monoxyde de carbone)
- Au moindre inconfort, ne pas hésiter à demander de l'aide (voisins, médecin, SAMU)
- Possibilité d'accueil dans la salle commune de la MARPA

Note : prévenir la Mairie si pas de chauffage



## Plan Communal de Sauvegarde

Arrêté A2023-45 du 08/12/2023



# Episode neigeux important ou verglas

### Pendant :

- Reprendre les consignes en tant que "Grand Froid"
- Éviter de se lancer en voiture sur des routes trop enneigées ou verglacées
- Les services techniques utiliseront la déneigeuse communale pour la neige (en accord avec les services du département pour les routes départementales)
- Déneigement des accès aux différents commerces ou traitement du verglas

Note : prévenir la Mairie si pas de chauffage



## Plan Communal de Sauvegarde

Arrêté A2023-45 du 08/12/2023



# Panne électrique importante (longue durée)

## Pendant :

- Distribution de bougies
- Certaines communications électroniques risquent d'être perturbées : voir en direct avec la population

*Note : prévenir la Mairie si pas de chauffage*



## Plan Communal de Sauvegarde

Arrêté A2023-45 du 08/12/2023



# Transport de matières dangereuses

- Un accident d'un camion transportant des matières dangereuses peut engendrer:
  - explosion
  - incendie
  - nuage toxique
  - déversement de produits dangereux



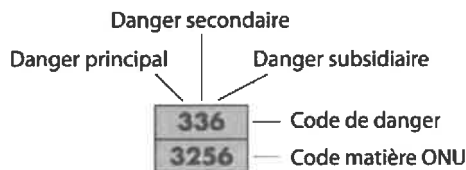
**Plan Communal de Sauvegarde**  
 Arrêté A2023-45 du 08/12/2023



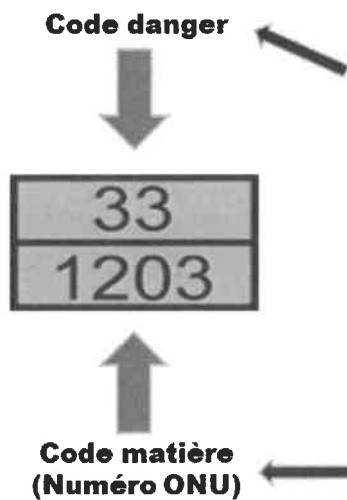
# Transport de matières dangereuses

**Avant :**

- Savoir identifier un convoi de marchandises dangereuses
- Repérer les signalisations apposées sur les camions



**Plan Communal de Sauvegarde**  
 Arrêté A2023-45 du 08/12/2023

- Ce numéro d'identification du danger se compose de deux ou trois chiffres,  
 - Le doublement d'un chiffre indique une intensification du danger,  
 - Lorsque le danger d'une matière peut être identifié par un seul chiffre, ce chiffre est complété par un zéro en deuxième position,  
 - Quand le numéro d'identification du danger est précédé de la lettre « X », cela indique que la matière réagit dangereusement avec l'eau.

Ce numéro permet aux équipes spécialisées (CMIC) d'identifier la matière à partir du guide des sapeurs pompiers de Genève.



## Plan Communal de Sauvegarde

Arrêté A2023-45 du 08/12/2023



# Transport de matières dangereuses

### Témoin d'un accident :

- Donner l'alerte aux services de secours
- Bien préciser
  - le lieu
  - la présence de victimes
  - la nature du sinistre (feu, explosion, fuite...)
- Protéger la zone pour éviter un sur-accident
  - Baliser les lieux du sinistre
  - Eloigner les personnes à proximité
  - Ne pas fumer



25

## Plan Communal de Sauvegarde

Arrêté A2023-45 du 08/12/2023



# Transport de matières dangereuses

### Fuite de produit / nuage toxique :

- Ne pas toucher le produit
  - En cas de contact : se laver, se changer
- Quitter la zone de l'accident
  - s'éloigner perpendiculairement à la direction du vent (pour éviter le nuage toxique)
  - rejoindre le bâtiment le plus proche
  - se confiner en fermant portes et fenêtres et toute entrée d'air



26

## Plan Communal de Sauvegarde

Arrêté A2023-45 du 08/12/2023



# Feu de forêt

### Avant :

- Avoir une attitude responsable
  - Ne jamais allumer un feu en forêt
  - Ne pas fumer
  - Ne pas accumuler ce qui pourrait favoriser un incendie
  - Prévoir des moyens de lutte (points d'eau, matériels)
  - Débroussailler les abords des habitations



## Plan Communal de Sauvegarde

Arrêté A2023-45 du 08/12/2023



# Feu de forêt


- **Départ de feu**
  - Donner l'alerte aux services de secours (18 ou 112)
  - Attaquer les flammes à leur base
  - Utiliser de l'eau, piétiner le feu, le battre avec une branche, l'éteindre avec un vêtement....
- **Le feu approche**
  - S'éloigner dans la direction opposée, rechercher un écran (rocher, mur....)
  - Respirer à travers un linge humide
  - Débroussailler les abords des habitations



**Plan Communal de Sauvegarde**  
Arrêté A2023-45 du 08/12/2023



## Attentat



**S'ÉCHAPPER** / **SE CACHER** / **ALERTER** (ET OBIÉ AUX FORCES DE L'ORDRE)

**VIGILANCE**

- Néanmoins, en cas de situation de danger, contactez immédiatement les Forces de l'Ordre (17 ou 112)
- Si vous êtes témoin d'un acte de terrorisme, contactez immédiatement les Forces de l'Ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs et n'informez pas vos contacts sur Internet de vos craintes
- Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes @Plan\_Sauvegarde et @gouvernementFR

Montembœuf  
www.gouvernement.fr/sauvegarde-attentat-terrorisme

**Plan Communal de Sauvegarde**  
Arrêté A2023-45 du 08/12/2023



## Moyens d'alerte à la population

- Un véhicule équipé d'une sono fera le tour de la commune
- Site internet de la commune :
  - Un message d'alerte sera immédiatement publié sur la page d'accueil
- Affichage de l'alerte sur le panneau de la Mairie
- En fonction de la situation, l'alerte pourra être relayée par un appel téléphonique
- SMS (par relations)
- SMS et infos sur la nouvelle application (Panneau Pocket) dédiée aux administrés
- Cloches en continu

**Plan Communal de Sauvegarde**  
Arrêté A2023-45 du 08/12/2023



## ANNUAIRE de CRISE

- Mairie : **05 45 65 01 17**
- Site internet de la commune : **[montemboeuf.fr](http://montemboeuf.fr)**
- Pompiers : **18 ou 112** (depuis un portable)
- Gendarmerie : **17**
- SAMU : **15**
- Référent Tempête : **Didier SARDIN**
- Référent Canicule, Grand Froid, Pandémie : **Nicole MANIERE**
- Gendarmerie de Montembœuf : **05 45 65 00 12**
- Mairie de Montembœuf : **05 45 65 01 17**

NB : les numéros des portables restent en interne à la Mairie



**Plan Communal de Sauvegarde**  
Arrêté A2023-45 du 08/12/2023



## NUMEROS UTILES

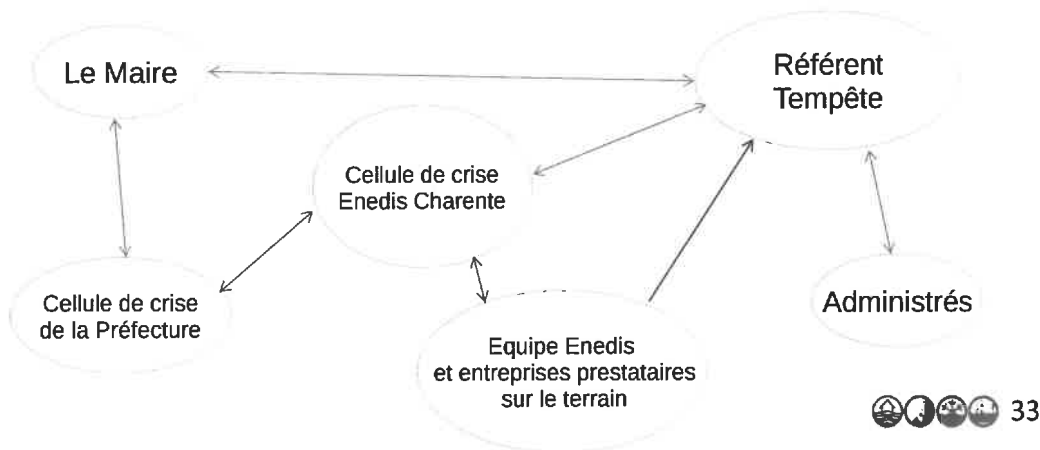
<b>112</b> NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN Il vous aide en cas d'urgence de votre pays ou d'un autre pays de l'Union Européenne.	<b>15</b> SAMU LE SERVICE D'AIDE MÉDICALE URGENTE Vous pouvez bénéficier d'un service médical d'urgence 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, à domicile ou à l'hôpital, en cas de problème de santé ou de blessure.
<b>17</b> POLICE SECOURS Pour signaler une infraction ou un accident, pour demander de l'aide ou pour signaler un danger.	<b>114</b> NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES Ce service est réservé aux personnes sourdes ou malentendantes. Il est accessible par téléphone, par vidéo ou par écrit.



**Plan Communal de Sauvegarde**  
 Arrêté A2023-45 du 08/12/2023



**Chaine d'information en cellule de crise (Enedis)**



**Plan Communal de Sauvegarde**  
 Arrêté A2023-45 du 08/12/2023



**Chaine d'information en cellule de crise (Enedis) (suite)**

Ligne directe <b>activée seulement si</b> Cellule de Crise	<b>Reste en mairie, voir avec referent tempête</b>
email	<b>Reste en mairie, voir avec referent tempête</b>
Ligne Centre d'Appel de Dépannage (C.A.D) dédiée <b>collectivité</b>	<b>Reste en Mairie, voir avec referent tempête</b>
Ligne Centre d'Appel de Dépannage (C.A.D) dédiée <b>tout public</b>	<b>0 972 67 50 16</b>



# Plan Communal de Sauvegarde

Arrêté A2023-45 du 08/12/2023



## AUTRE

**- Emplacement défibrillateur :**

Entrée Centre Culturel (côté route au 29 bis Grande Rue)

**- Emplacement atterrissage hélicoptère :**

Sur le stade de football

**- Accueil naufragés :**

Centre Culturel

Gymnase



# Plan Communal de Sauvegarde

Arrêté A2023-45 du 08/12/2023



## SOMMAIRE

- 1) Anticiper une situation d'urgence – diapo 2
- 2) Qu'est-ce qu'un risque ? – diapo 3
- 3) Quelques risques – diapo 5
- 4) Kit de sécurité – diapo 7
- 5) Postures, bons réflexes, conseils à tenir en fonction de certains risques (pour le public) – diapo 9
- 6) Moyens d'alerte de la population – diapo 30
- 7) Numéros utiles – diapo 31



1

# Plan Communal de Sauvegarde

Arrêté A2023-45 du 08/12/2023



## ANTICIPER UNE SITUATION D'URGENCE

Anticiper une situation d'urgence, c'est avant tout identifier les risques qui nous entourent donc prévoir des scénarios alternatifs.

Après un inventaire de ces risques, il est nécessaire de les étudier et d'évaluer leur gravité potentielle avant de décider des actions préventives à mettre en place.

Anticiper c'est finalement prendre les précautions nécessaires pour pouvoir gérer au mieux une situation de crise.

Il est également nécessaire d'informer les citoyens sur les attitudes à adopter avant, pendant, et après une situation d'urgence.



2

## Plan Communal de Sauvegarde

Arrêté A2023-45 du 08/12/2023



# Qu'est-ce qu'un risque ?

Le risque est la possibilité qu'un événement d'origine naturelle, ou lié à une activité humaine, se produise, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, ou occasionner des dommages importants, et dépasser les capacités de réaction de la société.



3

## Plan Communal de Sauvegarde

Arrêté A2023-45 du 08/12/2023



### - Les risques naturels

(inondations, feux, mouvement de terrain,...)

### - Les risques technologiques

(industries, nucléaire, transport de matières dangereuses....)

### - Les risques météorologiques

### - Les risques sanitaires (pandémies,...)

Un risque est dit « majeur » si sa fréquence est faible et sa gravité très lourde.



4

## Plan Communal de Sauvegarde

Arrêté A2023-45 du 08/12/2023



### Quelques risques

Incendie de maison

Feu de forêt

Canicule

Grand froid

Neige

Crise sanitaire épidémie

Vents violents/orages/grêle (type Saint Sornin)

Vents violents/tempête (type 1999)

Transport de matières dangereuses



## Plan Communal de Sauvegarde

Arrêté A2023-45 du 08/12/2023



### Quelques risques (suite)

Alerte nucléaire

Incident majeur proche de la commune

Intoxication

Invasion inédite

Pénurie de carburant

Pénurie d'eau

Panne électrique

Coupure réseau

Incident grave (attentat, ...)



**Plan Communal de Sauvegarde**  
 Arrêté A2023-45 du 08/12/2023



**Les bons réflexes dans toutes les situations**

**Préparer un kit de sécurité :**

- Radio à piles
- Lampe de poche (avec piles de rechange), bougies
- Réserve d'eau potable et de nourriture
- Papiers personnels
- Médicaments urgents
- Vêtements de rechange
- Couvertures (si possible de survie)
- Matériel de confinement (gros adhésif, serpillière, etc...)



**Plan Communal de Sauvegarde**  
 Arrêté A2023-45 du 08/12/2023



Plus complet

**Plus complet**

Objets et articles de première nécessité pour faire face à une situation d'urgence. Rassemblez-les et placez-les dans un endroit facile d'accès.

<b>BOUGIES</b> Une réserve de bougies.	<b>SAVON</b> Une réserve de savon.	<b>BOUILLONNEUSE</b> Une bouilloire électrique.	<b>BOUGIES</b> Une réserve de bougies.
<b>BOUGIES</b> Une réserve de bougies.	<b>SAVON</b> Une réserve de savon.	<b>BOUILLONNEUSE</b> Une bouilloire électrique.	<b>BOUGIES</b> Une réserve de bougies.
<b>BOUGIES</b> Une réserve de bougies.	<b>SAVON</b> Une réserve de savon.	<b>BOUILLONNEUSE</b> Une bouilloire électrique.	<b>BOUGIES</b> Une réserve de bougies.
<b>BOUGIES</b> Une réserve de bougies.	<b>SAVON</b> Une réserve de savon.	<b>BOUILLONNEUSE</b> Une bouilloire électrique.	<b>BOUGIES</b> Une réserve de bougies.

**POUR EN SAVOIR PLUS :**

- Voir le plan communal de sauvegarde.
- Voir le plan communal de sauvegarde.
- Voir le plan communal de sauvegarde.

POUR EN SAVOIR PLUS : 02 39 00 00 00

## Plan Communal de Sauvegarde

Arrêté A2023-45 du 08/12/2023



# Les bons réflexes dans toutes les situations

### S'informer en écoutant les médias :

- TV, radio, sites internet, SMS, ...
- Respecter les consignes données par les autorités

### Ne téléphoner qu'en cas de danger vital :

- Libérer les lignes pour les secours

### Evacuer ou se confiner :

- Selon la nature du sinistre

### Ne pas encombrer les voies d'accès et de secours



## Plan Communal de Sauvegarde

Arrêté A2023-45 du 08/12/2023



# Vents violents - orage

Couvert par Météo France et relayé par la préfecture

### Alerte orange :

- Phénomènes dangereux prévus

### Alerte rouge :

- Une vigilance absolue s'impose
- Phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle



## Plan Communal de Sauvegarde

Arrêté A2023-45 du 08/12/2023



# Vents violents - orage

### Avant :

- Limiter les déplacements et si besoin, emprunter les grands axes de circulation
- Mettre à l'abri les objets susceptibles d'être emportés (matériaux, meubles de jardin, ...)
- S'abriter hors des zones boisées ou susceptibles d'être dangereuses
- Rentrer les animaux
- Fermer les volets

Elu référent tempête : Monsieur Didier SARDIN



## Plan Communal de Sauvegarde

Arrêté A2023-45 du 08/12/2023



# Vent violent - orage

### Pendant :

- Limiter la vitesse sur route et autoroute
- Débrancher les appareils électriques
- Rester vigilant par rapport à la possibilité de chute d'objets divers
- Ne pas intervenir sur les toitures
- Ne pas braver les intempéries
- Rester à la maison



## Plan Communal de Sauvegarde

Arrêté A2023-45 du 08/12/2023



# Vent violent - orage

### Après :

- Ne pas toucher aux câbles électriques
- Ne pas prendre de risques inconsidérés (réparation toiture, ...)



## Plan Communal de Sauvegarde

Arrêté A2023-45 du 08/12/2023



# Canicule

- Couvert par Météo France et relayé par la Préfecture
- Trois conditions réunies:
  - Très chaud ( $T^{\circ} > 35^{\circ}$ )
  - Température ne descendant pas la nuit
  - Durée de plusieurs jours



## Plan Communal de Sauvegarde

Arrêté A2023-45 du 08/12/2023



# Canicule

### Avant :

- Les personnes à risque (personnes âgées, à mobilité réduite, en situation de grande précarité ou isolées) peuvent se faire connaître auprès de la Mairie où est tenu un registre.

- Chacun doit être attentif à ses voisins, amis ou famille

Elue référente : Madame Nicole MANIERE



## Plan Communal de Sauvegarde

Arrêté A2023-45 du 08/12/2023



# Canicule

### Pendant :

- Boire beaucoup (mais pas d'alcool)

- Ne pas faire d'efforts physiques intenses (sport, bricolage, jardinage,...)

- Ne pas rester en plein soleil

- Maintenir son habitation à l'abri de la chaleur

- Porter des vêtements légers, amples et clairs sans oublier un chapeau à l'extérieur

- Au moindre inconfort, ne pas hésiter à demander de l'aide (voisins, médecin, SAMU)

- Possibilité d'accueil dans la salle commune de la MARPA



## Plan Communal de Sauvegarde

Arrêté A2023-45 du 08/12/2023



# Grand froid

- Couvert par Météo France et relayé par la Préfecture
- Caractérisé par
  - Une persistance
  - Une intensité
  - Une étendue géographique



## Plan Communal de Sauvegarde

Arrêté A2023-45 du 08/12/2023



# Grand froid

### Avant :

- Les personnes à risque (personnes âgées, à mobilité réduite, en situation de grande précarité ou isolées) peuvent se faire connaître auprès de la Mairie où est tenu un registre.
- Chacun doit être attentif à ses voisins, amis ou famille

Elue référente : Madame Nicole MANIERE



## Plan Communal de Sauvegarde

Arrêté A2023-45 du 08/12/2023



# Grand froid

### Pendant :

- Mettre des vêtements chauds, couvrir particulièrement la tête, le cou, les mains, les pieds
- Eviter de sortir les bébés même bien protégés
- Bien se nourrir et ne pas boire d'alcool
- Maintenir un certain niveau d'activité physique en évitant les efforts importants
- Chauffer son logement sans surchauffer (aérer pour prévenir les intoxications au monoxyde de carbone)
- Au moindre inconfort, ne pas hésiter à demander de l'aide (voisins, médecin, SAMU)
- Possibilité d'accueil dans la salle commune de la MARPA

Note : prévenir la Mairie si pas de chauffage



## Plan Communal de Sauvegarde

Arrêté A2023-45 du 08/12/2023



# Episode neigeux important ou verglas

### Pendant :

- Reprendre les consignes en tant que "Grand Froid"
- Eviter de se lancer en voiture sur des routes trop enneigées ou verglacées
- Les services techniques utiliseront la déneigeuse communale pour la neige (en accord avec les services du département pour les routes départementales)
- Déneigement des accès aux différents commerces ou traitement du verglas

Note : prévenir la Mairie si pas de chauffage



## Plan Communal de Sauvegarde

Arrêté A2023-45 du 08/12/2023



# Panne électrique importante (longue durée)

## Pendant :

- Distribution de bougies
- Certaines communications électroniques risquent d'être perturbées : voir en direct avec la population

*Note : prévenir la Mairie si pas de chauffage*



## Plan Communal de Sauvegarde

Arrêté A2023-45 du 08/12/2023



# Transport de matières dangereuses

- Un accident d'un camion transportant des matières dangereuses peut engendrer:
  - explosion
  - incendie
  - nuage toxique
  - déversement de produits dangereux



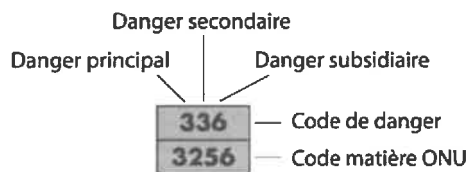
**Plan Communal de Sauvegarde**  
 Arrêté A2023-45 du 08/12/2023



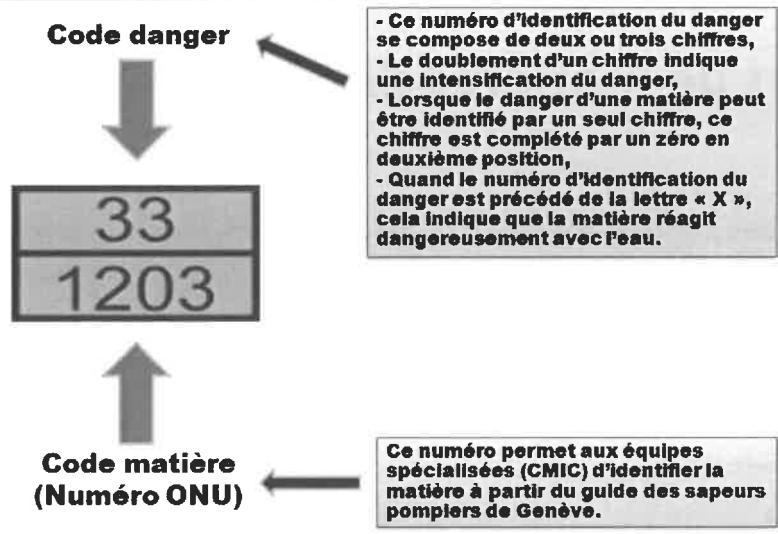
# Transport de matières dangereuses

**Avant :**

- Savoir identifier un convoi de marchandises dangereuses
- Repérer les signalisations apposées sur les camions



**Plan Communal de Sauvegarde**  
 Arrêté A2023-45 du 08/12/2023

## Plan Communal de Sauvegarde

Arrêté A2023-45 du 08/12/2023



# Transport de matières dangereuses

### Témoin d'un accident :

- Donner l'alerte aux services de secours
- Bien préciser
  - le lieu
  - la présence de victimes
  - la nature du sinistre (feu, explosion, fuite...)
- Protéger la zone pour éviter un sur-accident
  - Baliser les lieux du sinistre
  - Floigner les personnes à proximité
  - Ne pas fumer



25

## Plan Communal de Sauvegarde

Arrêté A2023-45 du 08/12/2023



# Transport de matières dangereuses

### Fuite de produit / nuage toxique :

- Ne pas toucher le produit
  - En cas de contact : se laver, se changer
- Quitter la zone de l'accident
  - s'éloigner perpendiculairement à la direction du vent (pour éviter le nuage toxique)
  - rejoindre le bâtiment le plus proche
  - se confiner en fermant portes et fenêtres et toute entrée d'air



26

## Plan Communal de Sauvegarde

Arrêté A2023-45 du 08/12/2023



# Feu de forêt

### Avant :

- Avoir une attitude responsable
  - Ne jamais allumer un feu en forêt
  - Ne pas fumer
  - Ne pas accumuler ce qui pourrait favoriser un incendie
  - Prévoir des moyens de lutte (points d'eau, matériels)
  - Débroussailler les abords des habitations



## Plan Communal de Sauvegarde

Arrêté A2023-45 du 08/12/2023



# Feu de forêt

- **Départ de feu**
  - Donner l'alerte aux services de secours (18 ou 112)
  - Attaquer les flammes à leur base
  - Utiliser de l'eau, piétiner le feu, le battre avec une branche, l'éteindre avec un vêtement...
  
- **Le feu approche**
  - S'éloigner dans la direction opposée, rechercher un écran (rocher, mur,...)
  - Respirer à travers un linge humide
  - Débroussailler les abords des habitations



**Plan Communal de Sauvegarde**  
Arrêté A2023-45 du 08/12/2023



## Attentat



**S'ÉCHAPPER** / **SE CACHER** / **ALERTE** ET QUÉBÉ AUX FORCES DE L'ORDRE

**VIGILANCE**

- En cas d'une situation de crise, **comportement sage**, sans élever la voix, ne pas fuir de l'ordre 112 ou 110
- Quand vous entendez dans un lieu public les **ordres de policiers**
- En **attente** d'une information sur l'opportunité des évènements de l'ordre
- De **diffuser** par le réseau ou à l'information des médias sur Internet et les réseaux sociaux
- Sur les réseaux sociaux, **publier les comptes** à l'usage de l'application et le gouvernement

Montembœuf 29

**Plan Communal de Sauvegarde**  
Arrêté A2023-45 du 08/12/2023



## Moyens d'alerte à la population

- Un véhicule équipé d'une sono fera le tour de la commune
- Site internet de la commune :
  - Un message d'alerte sera immédiatement publié sur la page d'accueil
- Affichage de l'alerte sur le panneau de la Mairie
- En fonction de la situation, l'alerte pourra être relayée par un appel téléphonique
- SMS (par relations)
- SMS et infos sur la nouvelle application (Panneau Pocket) dédiée aux administrés
- Cloches en continu

**Plan Communal de Sauvegarde**  
Arrêté A2023-45 du 08/12/2023



# ANNUAIRE de CRISE

- Mairie : **05 45 65 01 17**
- Site internet de la commune : **[montemboeuf.fr](http://montemboeuf.fr)**
- Pompiers : **18 ou 112** (depuis un portable)
- Gendarmerie : **17**
- SAMU : **15**
- Référent Tempête : **Didier SARDIN**
- Référent Canicule, Grand Froid, Pandémie : **Nicole MANIERE**
- Gendarmerie de Montembœuf : **05 45 65 00 12**
- Mairie de Montembœuf : **05 45 65 01 17**

NB : les numéros des portables restent en interne à la Mairie



**Plan Communal de Sauvegarde**  
Arrêté A2023-45 du 08/12/2023



# NUMEROS UTILES

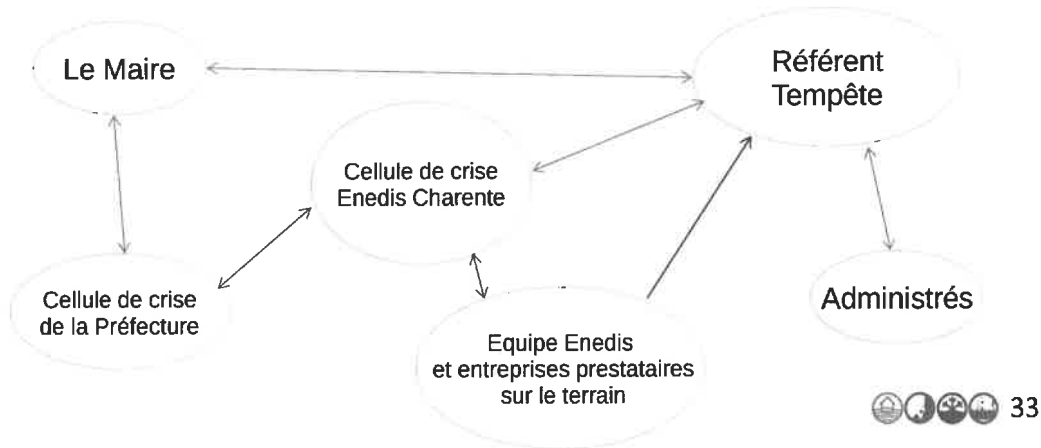
<b>112</b> NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN	<b>15</b> SAMU LE SERVICE D'URGENCE MÉDICAL URGENT
<b>17</b> POLICE SECOURS	<b>114</b> NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES
<b>18</b> SAPEURS-POMPIERS	



**Plan Communal de Sauvegarde**  
 Arrêté A2023-45 du 08/12/2023



**Chaine d'information en cellule de crise (Enedis)**



**Plan Communal de Sauvegarde**  
 Arrêté A2023-45 du 08/12/2023



**Chaine d'information en cellule de crise (Enedis) (suite)**

Ligne directe <b>activée seulement si</b> Cellule de Crise	<b>Reste en mairie, voir avec referent tempête</b>
email	<b>Reste en mairie, voir avec referent tempête</b>
Ligne Centre d'Appel de Dépannage (C.A.D) dédiée <b>collectivité</b>	<b>Reste en Mairie, voir avec referent tempête</b>
Ligne Centre d'Appel de Dépannage (C.A.D) dédiée <b>tout public</b>	<b>0 972 67 50 16</b>

# Plan Communal de Sauvegarde

Arrêté A2023-45 du 08/12/2023



## AUTRE

**- Emplacement défibrillateur :**

Entrée Centre Culturel (côté route au 29 bis Grande Rue)

**- Emplacement atterrissage hélicoptère :**

Sur le stade de football

**- Accueil naufragés :**

Centre Culturel

Gymnase



35